

Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 23 février 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 39
Présents : 30
Excusés : 7
Non excusés : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT TROIS FEVRIER, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 17 février 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme VENTURINI - M. FRISSON - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. DUMONT - M. JACQUOT - Mme TCHOULA NJIA - Mme TOUPANCE - M. RIBOLLA - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. TABUY - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme PERRIER - M. NOVAIS - M. FOUBERT - M. LARGIER .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. BOURDELET - M. LEMBOUCHER.

POUVOIRS :

M. TABUY	à	M. BECQUART
Mme CHAULIAGUET	à	Mme SHORT FERJULE
M. BACHELEY	à	Mme DEMARIA
Mme PERRIER	à	M. GHOZELANE
M. NOVAIS	à	Mme HEUCLIN
M. FOUBERT	à	Mme PHONGPRIXA
M. LARGIER	à	M. DUMONT

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

SEANCE DU 23 FÉVRIER 2026

N°2026_02_23-12

Ref : Direction de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Éducation et des Familles

Objet: Financement du BAFA pour 20 jeunes Pontellois-Combalusiens âgés de 16 à 26 ans - session 2026-2027

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention ci-annexé,

CONSIDERANT que la commune souhaite prendre en charge financièrement la formation de 20 jeunes Pontellois-Combalusiens en vue de l'obtention d'un brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueil collectif de mineurs, en contrepartie d'un stage non rémunéré,

CONSIDERANT la nécessité de conclure une convention avec chaque stagiaire

CONSIDERANT l'avis de la commission ressources du 11 février 2026,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la prise en charge par la commune des sessions de formation générale et d'approfondissement pour 20 stagiaires, en contrepartie d'un stage non rémunéré de 14 jours effectifs dans les structures municipales ;

AUTORISE le maire à signer la convention se rapportant à cette formation avec chaque stagiaire.



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 26 février 2026

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260227-2026_02_23-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2026
Publication : 27/02/2026